

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 26 juin 2020

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des Communes

Conseillers en exercice : 14 - Conseillers présents : 14 - Conseillers votants : 14

L'an deux mille vingt le VINGT SIX JUIN, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 juin 2020.

Présents: GAILLARD Matthieu, MONTAGNE Eric, ANDRÉ Charlotte, ESCUDIER Isabelle, BACH Yves, VIARGUES Delphine, RIGAL Aurélie, SINGLANDE Anthony, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, GAZARD Aurore, CONTE Benoît, GIMENEZ Guillaume, LÉVEILLÉ Juliette.

Absents excusés : néant

Absents non excusés : néant

Secrétaire de séance : Eric MONTAGNE

Agrandissement du marché hebdomadaire sur la portion de la rue de Lugagnac allant du carrefour avec la D911 jusqu'au carrefour avec les rues du Château et du Grainetier.

Vote d'une enveloppe pour animations culturelles estivales 2 000 € pour l'organisation d'animations tout au long de l'été.

Taux et produits des impositions directes locales malgré une baisse du produit attendu, pas de changement des taux.

Création d'une chambre funéraire : avis favorable rendu par l'assemblée.

Devis signés pour travaux sur la voirie communale engagés par la précédente municipalité pour un montant total de 21 440,13 € HT / 25 728,16 € TTC (rue des Jonquilles -rue du Dolmen et accès Piscine - Camping) et la maîtrise d'œuvre pour un montant de 750,40 € HT/ 900,48 € TTC,

Créations de postes

- Un poste d'adjoint du patrimoine dédié principalement à la bibliothèque municipale représentant 18h30mn hebdomadaire ;
- Un poste d'adjoint d'animation dédié à l'animation de la bibliothèque scolaire, l'intervention sur le périscolaire et la cantine plus la récréation, pour un total de 18h52mn hebdomadaire.

Le tableau des effectifs du personnel permanent est modifié en conséquence.

Location petit bureau situé au 1er étage de la mairie de la mairie à des professionnels qui souhaiteraient pouvoir en disposer à raison de quelques heures mais de façon irrégulière. Le tarif a été fixé à 5 € de l'heure.

La séance est levée à 22h.

Fait à Limogne en Quercy, le 1^{er} juillet 2020

Le Maire, Matthieu GAILLARD,